

Poèmes « de contrebande » et poèmes résistants (par Bruno Leroux)

Leur étude comparée chez un même poète, accompagnée d'une contextualisation historique, permet de mieux comprendre ce qui sépare ces modes d'expression. Quelques exemples :

Robert Desnos, alors qu'il est membre d'un réseau de renseignement britannique, publie en 1943 un recueil de poésies légal (*Etat de Veille*) et des poésies clandestines dans *L'Honneur des poètes*. Dans *Etat de Veille* ; « Les couplets de la rue Saint-Martin » est un exemple-type de poésie de contrebande : hommage allusif à un ami déporté, André Platard, sans le mot « déportation » ni de mention explicite des responsables de son arrestation sinon par la mention d'un lieu, où sont exécutés depuis 1941 les résistants et les otages : le Mont-Valérien. Par contraste, « Ce cœur qui haïssait la guerre », parce qu'il est publié clandestinement, sous pseudonyme (dans *L'Honneur des poètes*), peut traiter crûment une question capitale : la conversion des écrivains à la nécessité de la lutte armée, alors que le souvenir de la guerre de 14 avait rendu pacifistes nombre d'entre eux. Dans un esprit aussi violent, mais satirique, Desnos écrira avant son arrestation une série de six sonnets en argot fustigeant les dirigeants de Vichy (« Maréchal Ducono », etc), publiés après la libération par la revue *Messages*.

Le poème « Liberté » de **Paul Eluard**, a d'abord été publié légalement dans la revue *Fontaine*, en juin 1942 à Alger –territoire vichyste mais non occupé - sous le titre « Une seule pensée ». Ceci peut s'expliquer parce que sa composition particulière fait que son caractère subversif tient alors au seul mot final : « liberté ». A cette époque, ce mot peut encore être interprété dans un sens exclusivement anti-allemand par des partisans de Vichy qui croient que la collaboration de Pétain est un double jeu et souhaitent reprendre les armes un jour pour libérer la zone occupée. C'est le cas de nombreux militaires de l'armée d'armistice ; or à Alger, la censure est assurée par des militaires. Elle laisse passer le poème, comme elle a laissé passer d'autres textes parus dans *Fontaine* et qui pouvaient revêtir le même sens à ses yeux. Mais en août 1942, après la publication, les autorités civiles de Vichy (en l'occurrence le ministre de l'information, Paul Marion), adresseront une lettre d'avertissement à *Fontaine* pour avoir publié le poème d'Eluard. C'est qu'au cœur du régime de Vichy, il n'y a pas d'ambiguïté sur le sens de la collaboration, d'autant que le chef du gouvernement, Pierre Laval, vient juste de franchir un pas supplémentaire : il a annoncé le 22 juin 1942 qu'il souhaitait la victoire de l'Allemagne.

Le cas de « Liberté » est totalement différent des poèmes clandestins d'Eluard, composés plus tard, en 1943 et 1944. Du fait de leur contenu, des poèmes comme « Avis » et « Tuer », parus dans *L'Honneur des poètes II Europe* en mai 1944, ne pouvaient être publiés que clandestinement. Car ils font l'éloge de la résistance sous sa forme la plus extrême : la lutte armée contre l'occupant, à une période où, dans une France totalement occupée, la répression contre les résistants atteint des sommets dans la perspective du débarquement allié proche. Ils sont bourrés de détails qui renvoient au contexte historique précis de l'occupation et de la résistance. « Avis » désigne les avis d'exécution placardés par les Allemands après chaque fusillade de résistants ou d'otages. Et sur « Tuer », on trouvera ci-dessous une brève analyse listant le vocabulaire qui, pour le lecteur de l'époque, avait des résonances très claires.

Eluard contracte en deux strophes tout le temps de l'Occupation, en jouant sur l'incertitude contenue dans le titre laconique du poème (qui tue qui ?), encore plus forte à l'audition (« tuer » ? « tué ? ») et sur la répétition trompeuse de l'expression « cette nuit ».

Car la « nuit » de la première strophe est une nuit noire évoquant l'ambiance de 1940, la nuit de l'occupation qui tombe sur une France vaincue, « l'étrange paix » sur

laquelle parie Vichy, les prisonniers absents : bref, une période où seuls les Allemands « tuent ».

La nuit de la seconde strophe renvoie aux années suivantes et jusqu'au présent de 1944 : c'est une nuit claire, où la lueur de l'espoir vient pour les Parisiens, paradoxalement, du « crime ». Le mot lui-même est une allusion aux qualificatifs (criminels, terroristes, bandits, etc) dont la propagande officielle accable depuis 1941 les résistants auteurs d'attentats.

La conclusion en forme d'éloge du « crime contre les bourreaux » reflète aussi l'évolution de l'état d'esprit des résistants eux-mêmes à l'approche du débarquement. Des mouvements de résistance naguère réticents devant la lutte armée la ressentent désormais comme nécessaire : le titre d'Eluard résonne comme un écho à l'éditorial de mars 1944 du plus grand journal clandestin de zone nord, *Défense de la France* : « Le devoir de tuer » (n°44 du 15 mars 1944).

Louis Aragon a théorisé dans « La leçon de Ribérac » (parue dans *Fontaine*, à Alger, n° 14, avril-mai 1941) la « poésie de contrebande » sous sa forme la plus sophistiquée : la référence historique cryptée. Il l'a mise en pratique dans plusieurs poèmes. Un exemple précoce souvent cité est le poème « **Richard II Quarante** », publié légalement dans la revue *Fontaine* (n°13, février-mars 1941) puis dans le recueil *Le crève-cœur* : ses deux dernières strophes ont un sens subversif sous-jacent. Le plus célèbre exemple est plus tardif : « **La rose et le réséda** », cette fausse « chanson de geste » qui est un hommage caché aux résistants fusillés insistant sur la diversité de leurs origines, communiste ou catholique, comme pour célébrer la stratégie de « front national » appliquée par le PCF depuis l'été 1941. C'est son dernier poème publié légalement, en France le 1^{er} mars 1943 dans la revue *Le mot d'ordre* ; puis en Suisse fin 1943 dans le recueil *Domaine français*. Aragon est déjà dans la clandestinité. Le poème peut donc connaître aussi une diffusion clandestine, qui en dévoile du même coup le sens profond. Il est notamment publié clandestinement dans la plaquette *Contribution au cycle de Gabriel Péri* au premier semestre 1944, par les éditions de la Bibliothèque française. Après la libération, Aragon le republiera dans le recueil *La Diane Française* en lui adjoignant une dédicace à quatre victimes de la répression : un résistant (Gabriel Péri) et un otage (Guy Môquet) communistes et deux résistants chrétiens (D'Estienne d'Orves et Gilbert Dru).

Les poèmes d'Aragon écrits en 1943-44 dans la clandestinité sont très différents. Beaucoup plus directs dans leurs références à la réalité historique, ils célèbrent la Résistance organisée et en relayent les consignes. Ils s'appuient parfois sur des événements-types : la mort d'un résistant communiste (« **Ballade de celui qui chanta dans les supplices** »), les victoires soviétiques à l'Est qui doivent pousser à la lutte armée en France (« **Prélude à la Diane Française** ») ; ces deux poèmes sont publiés en juillet 1943 dans *L'honneur des poètes*. Aragon se réfère aussi à des événements précis : la rafle anti-juive de janvier 1943 lors de la destruction du Vieux-Port de Marseille (« **Romance des quarante mille** », publié dans *L'Honneur des poètes*), la rafle contre l'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand (« **Chanson de l'université de Strasbourg** », publié dans *L'Honneur des poètes II Europe*), etc. Cette production d'Aragon est un des meilleurs exemples de la poésie résistante comme « poésie de circonstance. ». La plupart des poèmes édités clandestinement en volume ou dans des journaux clandestins (*Les Lettres françaises*, etc) assument pleinement cette fonction : depuis les exécutions d'otages d'octobre 1941 (poèmes de P.Seghers, P.Emmanuel, L.Masson) jusqu'au massacre d'Oradour en 1944 (poème de Jean Tardieu), cette production est en relation étroite avec les événements majeurs de l'occupation et de la résistance.